

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **13 décembre 2021**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 6 décembre 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

268-12-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2021 tel que lu et présenté.

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - SUJETS À DISCUTER
- 4.01** - Résolution, adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023;

4.02 - Résolution, demande d'aide financière pour les bris du rang Saint-Joseph au printemps 2021

4.03 - Demande d'ouverture du rang Saint-Joseph vers St-Just

4.04 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme PADF

- **05** - VARIA
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

4 - SUJETS À DISCUTER

269-12-2021

4.1 - Résolution, adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 956 du Code Municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

En conséquence,

Il est proposé par: Madame Aline Alain appuyé, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

QUE le document fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

270-12-2021

4.2 - Résolution, demande d'aide financière pour les bris du rang Saint-Joseph au printemps 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a dû investir une somme importante pour réparer le rang Saint-Joseph suite au transport d'eau d'érable au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux se chiffre à 95,000\$ et que cette somme n'était pas prévue au budget de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du Groupement Forestier Bellechasse-Lévis pour l'ouverture du rang Saint-Joseph, secteur Ouest vers Sainte-Sabine durant l'hiver et au printemps pour des travaux forestiers et acéricoles;

CONSIDÉRANT QU'UNE participation financière de 9500\$ de la part du Groupement Forestier Bellechasse-Lévis pourrait nous aider à absorber une partie du coût de la facture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis demande une participation financière de 9500\$ au Groupement Forestier Bellechasse-Lévis pour aider à payer la réparation des bris du rang Saint-Joseph qui se chiffre à 95,000\$;

ADOPTÉE,

4.3 - Demande d'ouverture du rang Saint-Joseph vers Saint-Just

Une lettre est déposée pour une demande d'ouverture du rang Saint-Joseph vers Saint-Just pour la saison hivernale 2021-2022. Nous allons rencontrer le demandeur pour lui donner une copie du formulaire de demande

d'ouverture et le règlement 503-2021 concernant la fermeture de certains chemins pour la saison hivernale.

271-12-2021

4.4 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme PADF

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté une proposition de projet dans le cadre du PADF;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, c'est la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis qui en sera le maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) représente 75% des coûts du projet à réaliser en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à contribuer pour un minimum de 25% du coût du projet « Réfection d'une traverse d'eau sur le chemin du coupe-feu à Saint-Camille-de-Lellis entre le km 9 et 10».

ADOPTÉE

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Monsieur Claude Beaudoin propose la levée de l'assemblée à 20h;

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale